



FEDERATION DES FINANCES
Section de Tarn et Garonne

Montauban, le 15/12/2009

M. Wiscart Jean-Michel
Représentant FO au CHS-DI

A M. le Président du CHS-DI
Trésorier Payeur Général
De Tarn et Garonne
5/7 allées de Mortarieu
82000 Montauban

Objet : risques induits par des travaux dans des locaux amiantés.

J'ai l'honneur de vous faire part de mon inquiétude quant aux travaux entrepris à l'hôtel des impôts rue Edouard Forestié.

En effet, depuis environ 3 semaines, une entreprise intervient pour installer des câblages dans les faux plafonds du SIE (travaux terminés) et au 1^{er} étage du CDI (travaux en cours).

Or, vous n'ignorez pas la présence d'amiante dans ce faux plafond.

Un flocage a certes été effectué, mais il me semble que ce flocage n'assure pas la sécurité dans le cadre d'une intervention.

Lors des travaux au SIE, des poussières sont tombées sur les postes de travail des agents, voire sur les agents.

Je note qu'aucune mesure de protection n'a été envisagée, ni sur les personnes, ni sur le matériel informatique. La seule réponse faite par la DSF a été la distribution de masques aux personnels du SIE qui s'étaient plaints.

Je m'étonne que l'on puisse dire qu'il est impossible de rafraîchir le site au motif que de l'amiante a été projetée sur les plafonds et poutres (PV du CHS), mais que l'on n'hésite pas à prendre le risque d'intervenir dans ces faux plafonds pour d'autres raisons.

Il s'agit là d'un double langage !

En votre qualité de président du CHS-DI, je vous demande de m'assurer à 100% qu'il n'existe aucun risque pour les personnels.

Par ailleurs, vous voudrez bien m'assurer également que l'inspecteur d'hygiène et sécurité a été saisi concernant l'exécution de ces travaux.

De plus, j'estime qu'une enquête de santé devrait être conduite concernant les personnels présents sur ce site depuis plusieurs années.

En effet, il semble qu'un certain nombre de cancers ont été développés, et même si tout ne peut être attribué à l'amiante, il est difficile d'affirmer que l'amiante n'y est pour rien.

Enfin, je vous demande de diligenter très rapidement une analyse de l'air à l'endroit où sont effectués les travaux et ce, pendant leur exécution.

Pour mon organisation syndicale, et en tant que représentant du personnel, la sécurité des personnes n'a pas de prix, et le principe de précaution doit prévaloir.

Je ne doute pas qu'il en est de même pour le président du CHS-DI, et j'espère obtenir une réponse correspondant aux inquiétudes soulevées.

Jean-Michel Wiscart
Représentant au CHS-DI 82
Secrétaire de section fédérale FO